

Avocat de talent, Pierre Antoine Berryer fut un grand défenseur du peuple, grand perdant de la révolution de 1789. Il devint royaliste par empirisme en voyant la condition ouvrière et les désastres révolutionnaires.

"Alors j'ai compris que : malheur aux nations dont l'existence a pour base, ou la mobilité des passions populaires ou le génie d'un grand homme qui conduit à d'éclatantes victoires, mais aussi à d'affreux revers. Alors j'ai compris la nécessité d'un principe. D'un principe qui assure la stabilité du pouvoir, non pas pour l'intérêt de la "personne-moi", mais pour l'intérêt de tout un peuple qui, sous la fixité de l'ordre et de la loi qui le constituent, sent la liberté de son action, l'indépendance de sa vie et la faculté d'exercice de toutes ses puissances".

Il lutta contre les lois iniques interdisant à l'ouvrier de s'associer pour son prétendu intérêt commun (loi le Chapelier 1791). La défense des compagnons charpentiers de la Seine, venus endimanchés pour l'occasion, poursuivis pour délits de coalition et atteintes à la liberté du travail (art 415/416 du Code Pénal). Ces compagnons réclamaient une augmentation de salaire, celui-ci resté le même depuis 12 ans. Tout comme avec les ouvriers imprimeurs en 1862,,Berryer plaida en faveur du droit de réunion inexistant depuis la Révolution. **Écoutons le :**

"Mais que veulent les ouvriers ?" dira-t-on. Ils ont, comme tout le monde, la liberté que leur donne la loi de 1791: pourquoi ne s'en prévalent-ils pas ? Ah, c'est que, depuis 1791,,les choses ont bien changé. La loi de 1791, abolissant les forces collectives, avait étendu à l'individualité les pouvoirs les plus grands; il ne devait plus y avoir de corporation, plus d'assemblées, plus de registres, plus de présidents; les forces collectives étaient détruites, afin que la France, disait-on, pût jouir des efforts individuels, de l'activité de chacun. C'était l'utopie du temps. Mais aujourd'hui, qui donc n'est pas corporé ? Nous ne voyons autour de nous que chambres syndicales : agents de change, notaires, avoués, huissiers, entrepreneurs de tous les corps d'état, tous ont leur chambre ; tout le monde est en corporation; à une condition cependant : c'est qu'on soit maître.

Et quand on sera ouvrier, on sera l'homme isolé, réduit à la seule force individuelle. S'il arrive à l'ouvrier de vouloir communiquer avec l'intelligence des siens, il commettra un délit ! La liberté des transactions, la loi de 1791 ! Savez-vous ce qu'il en reste ? Je vais vous le dire : il en reste l'oppression de ceux qui ont le plus besoin de protection. Je ne suis certainement pas un agitateur, je suis essentiellement conservateur, et c'est pour cela même que je repousse les traités de gré à gré entre le maître et l'ouvrier; le traité de gré à gré, c'est le marché de la faim ; c'est la faim laissée à la discrétion de la spéculation industrielle"

Comme tant d'autres royalistes sociaux du XIX^{ème} siècle, sa tâche sera de recréer les conditions humanistes de vie au travail et dans la cité, perdues par les destructions des corps intermédiaires au nom des principes totalitaires de 1789.Ces catholiques sociaux monarchistes et progressistes parce que traditionalistes eurent à affronter le déchainement des libéraux de gauche comme de "droite». Ce fut pour l'honneur et la justice que ces royalistes se dressèrent comme jadis ils le faisaient, en protégeant et en soulageant les misères du peuple.

Comme le proclamait le RP de Pascal : ***"nous sommes sociaux parce que royaliste et peut être plus que parce que catholique. Comme catholique, je m'occuperais peut-être plutôt de questions de charité que de justice ; tandis que, comme royaliste, je vois que, toujours, les royalistes français ont été à la tête de véritables réformes pour le bien du peuple."***

Pierre Antoine Berryer s'éteignit en 1868 après une vie bien remplie de combats pour les causes justes et restera dans la mémoire comme le défenseur des ouvriers, ceux de la Seine et des célèbres *Canuts de Lyon*.